

de la Communauté européenne de défense et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Le traité de paix avec le Japon, également signé en 1951, a permis la reprise des relations diplomatiques normales avec ce pays.

Après le début des hostilités en Corée, mes ministres ont recommandé, non sans répugnance, l'adoption d'une mesure tendant à conférer au gouverneur en conseil, pendant un an, certains pouvoirs qui pourraient être nécessaires, en vue de faire face à tout état de crise imprévu. Cette mesure réserve expressément au Parlement le contrôle des dépenses et exclut expressément tout pouvoir arbitraire d'arrêter, de détenir, d'exclure ou d'expulser toute personne, ou de censurer, contrôler ou supprimer les publications et les écrits; elle renferme des dispositions prévoyant l'examen par le Parlement de la façon dont le gouverneur en conseil exerce ces pouvoirs d'urgence. Les hostilités s'étant poursuivies en Corée, cette mesure d'urgence a dû être prorogée d'année en année.

La charte des anciens combattants a fait l'objet d'un examen constant et on a, de temps à autre, modifié les lois pertinentes. On a relevé sensiblement le barème des pensions destinées aux ex-militaires invalides, aux veuves d'anciens combattants et à leurs ayants droit. On a également augmenté les allocations aux anciens combattants. Au cours de la présente session, vous avez approuvé une mesure destinée à fournir plus de moyens de s'instruire aux enfants dont le père est décédé par suite de son service militaire.

L'ensemble des échanges commerciaux du Canada avec les autres pays a atteint un niveau sans précédent. La suppression du contrôle du change étranger et le niveau élevé du dollar canadien ont démontré la solidité fondamentale de notre économie nationale.

Par une participation active à des négociations commerciales plurilatérales et par tous les autres moyens possibles, mes ministres ont cherché à contribuer de façon efficace à la suppression des obstacles à la liberté des échanges commerciaux dans le monde.

Les placements productifs se sont accrus d'année en année. L'inflation a été maîtrisée. La dette nationale a été réduite chaque année, ce qui a entraîné la réduction cumulative du poids mort que représente le service de cette dette.

La production et le revenu national ont augmenté dans une telle mesure d'année en année qu'il a été possible de faire les frais de l'accroissement considérable de notre effort de défense et, en même temps, de réduire sensiblement le taux des impôts.

Mes ministres se sont préoccupés de favoriser la mise en valeur du pays en conformité de lignes de conduite conçues en vue d'assurer aux divers secteurs de l'économie canadienne leur juste part du revenu national.

La production agricole et le revenu des cultivateurs se sont maintenus à des niveaux élevés, malgré certains ajustements inévitables. Afin d'aider à amoindrir le contre-coup des fluctuations des prix, on a eu efficacement recours à la législation sur le soutien des prix. Les prix minimums et l'intervention de l'État sur une grande échelle étaient essentiels pour empêcher qu'on n'ait, dans toutes les parties du Canada, à souffrir grandement de l'interdiction imposée par les États-Unis à l'égard de l'importation de la viande et des bestiaux canadiens à la suite de l'épizootie de fièvre aphteuse qui a sévi l'an dernier dans la province de la Saskatchewan.

Au cours de la présente session, vous avez approuvé la participation du Canada à un nouvel accord international sur le blé et vous avez prorogé l'existence de la Commission canadienne du blé.

Le programme à longue échéance d'aide fédérale en vue de la modernisation de notre industrie de la pêche a réalisé de grands progrès.

La convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique-Nord a été approuvée, ainsi que le renouvellement du traité concernant le fétan. Des dispositions ont été prises en vue d'assurer les bateaux et certains agrès des pêcheurs.

L'embauchage s'est maintenu à un niveau élevé durant la période d'existence de la présente législature. On a étendu la portée de la loi sur l'assurance-chômage, augmenté les prestations payables et prévu le versement de prestations supplémentaires au cours des mois d'hiver. Au cours de la présente session, vous avez approuvé le versement de prestations aux ouvriers assurés qui, tout en étant en chômage et ayant droit à des prestations, deviennent incapables de travailler en raison d'une maladie ou d'une blessure.

Bien que le Parlement ait dû intervenir pour régler un différend entre les exploitants et les employés de nos chemins de fer en 1950, la modération et le bon sens des deux parties ont permis d'éviter, cette année, une grève semblable qui menaçait d'éclater. Des relations remarquablement bonnes entre ouvriers et patrons, dans l'industrie en général, se sont maintenues durant l'ensemble de la période.

On a pris des dispositions en vue d'insérer, dans tous les contrats accordés par le gouvernement fédéral, des clauses interdisant toute distinction injuste, de la part de l'entrepreneur, contre toute personne en matière d'emploi pour raison de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion. Au cours de la présente session, vous avez approuvé un projet de loi établissant des dispositions semblables à l'égard de l'emploi relatif ou se rattachant à des travaux, entreprises ou affaires qui relèvent de l'autorité législative du Parlement du Canada.

La présente législature a complètement révisé la loi sur les Indiens, prévoyant, entre autres choses, pour les Indiens qui le désirent, le plein droit de suffrage. La loi de l'immigration a aussi été complètement révisée et des améliorations sensibles ont été apportées à la loi sur la citoyenneté canadienne. Un grand nombre d'immigrants sont venus au Canada pour y établir leurs foyers et participer à la mise en valeur du pays.

Vous avez, de temps à autre, apporté des modifications importantes à la loi nationale sur l'habitation; les multiples dispositions de notre loi nationale ont permis d'assurer une vaste expansion dans le domaine de la construction d'habitations.

La sécurité sociale a fait un grand pas lorsque le Parlement a édicté une mesure prévoyant le versement d'une pension, de plein droit et sans évaluation des ressources, à tous les Canadiens qui, ayant atteint l'âge de soixante-dix ans, remplissent les conditions de résidence; il y a eu aussi les mesures complémentaires prévoyant la collaboration avec les provinces en vue de venir en aide aux personnes nécessiteuses âgées de soixante-cinq à soixante-dix ans.

Au cours de la présente session, vous avez élargi le programme national de santé inauguré en 1948 et grâce auquel on a pu donner une expansion considérable aux services de santé et d'hospitalisation dans tout le Canada. Les nouvelles subventions que vous avez prévues à l'égard du service d'hygiène maternelle et infantile, en vue du rétablissement médical et de l'accroissement des services de radiologie et de laboratoire assureront de nouveaux moyens d'améliorer la santé dans toutes les régions du Canada, ranimeront les espoirs des invalides et protégeront davantage la santé des mères et des enfants canadiens.